RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SPORT 4000
Société à responsabilité limitée
au capital de 801 000 euros
Siège social : Immeuble « Le A »
62 Traverse du Mas Rouge
34970 LATTES
RCS MONTPELLIER 831 480 298

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juillet,
A 9 Heures,

Monsieur Matthieu PERON,
demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 80 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société SPORT 4000,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- *Transfert du siège social,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 62 Traverse du Mas Rouge, Immeuble « LE A », 34970 LATTES, au 362 Rue du Mas de la Fiole, 34970 LATTES, à compter de ce jour, et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

M.P.

ARTICLE 4 – Siège social

Le premier paragraphe est remplacé par les dispositions suivantes :

Le siège social est fixé : 362 Rue du Mas de la Fiole – 34970 LATTES.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique par le biais du prestataire de services Yousign/Youtrust (www.yousign.com) conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil.

Fait par acte électronique,
Le 30 juillet 2026.

Monsieur Matthieu PERON



M.P.